



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 00-4 - CONSEIL MUNICIPAL -  
REPLACEMENT DE MADAME CANOVA  
AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES  
ET ORGANISMES EXTERIEURS**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO  
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

322614

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **3 OCT. 2014**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **7 OCT. 2014**

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,  
  
A. CLAVERIE

## 00-4 - CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE MADAME CANOVA AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Commission(s) :

A l'issue des élections municipales dont les résultats ont été acquis le 23 mars 2014, Madame Monique CANOVA a été élue Conseillère municipale de la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins, sur la liste « Ensemble pour Antibes Juan Les Pins ».

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 28 mars 2014, il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints et Madame Monique CANOVA a été élue 13<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Suite à ce renouvellement, elle a été, par la suite, désignée pour représenter la Ville au sein de diverses entités internes et extérieures.

Suite à son décès survenu le 28 août 2014, le Conseil municipal doit procéder, notamment, à son remplacement au sein de ses organismes.

Il s'agit notamment :

- du poste de titulaire au sein de la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité – Handicap (délibération du 7 avril 2014) ;
- du poste de suppléant au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme (délibération du 7 avril 2014) ;
- du poste d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes (délibération du 7 avril 2014) ;
- du poste de titulaire au sein de la Commission Communautaire d'attribution des Logements (délibération du 5 juin 2014).

Pour ce qui concerne la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité – Handicap, le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme et la Commission Communautaire d'attribution des Logements, il est proposé de procéder à son remplaçant parmi les conseillers municipaux du groupe « Majorité », par vote public à mains levées à la majorité absolue, comme cela a été le cas initialement.

En revanche, concernant son remplacement au poste d'administrateur du CCAS, conformément à l'article R. 123-9 du Code d'Action Sociale et de la Famille, le remplaçant est de droit le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentés au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le Conseil municipal.

Lors de la séance du 7 avril 2014, le candidat de la liste « Majorité » venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste, était Monsieur Henri CHIALVA, qui devient donc administrateur du CCAS avec effet immédiat.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le mode de scrutin public à mains levées à la majorité absolue comme mode de désignation des remplaçants de Madame Monique CANOVA au sein :

- de la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité – Handicap ;
- du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme ;
- de la Commission Communautaire d'attribution des Logements ;

00-4 - CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE MADAME CANOVA AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Commission(s) :

- **DESIGNE** Mme DEPETRIS, pour remplacer Mme CANOVA aux postes suivants :
  - titulaire au sein de la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité –Handicap ;
  - titulaire au sein de la Commission Communautaire d’attribution des Logements ;
- **PROCEDE** à la désignation de membres du groupe « Majorité » en tant que :
  - suppléant au sein de la Commission Population – Vie Sociale – Solidarité –Handicap ;
  - suppléant au sein du Comité de Direction de l’EPIC Office de Tourisme ;
  - suppléant au sein de la Commission Communautaire d’attribution des Logements ;

Se portent candidats :

- 1/ Commission Population – Vie Sociale – Solidarité – Handicap : Mme GAILLOT
- 2/ Comité de Direction de l’EPIC Office de Tourisme : Mme GAILLOT
- 3/ Commission Communautaire d’attribution des Logements : Mme BOUSQUET

Mme GAILLOT et Mme BOUSQUET sont élues à l'**unanimité** pour siéger au sein des commissions et comité sus-visés.

La composition est désormais la suivante :

**COMMISSION POPULATION – VIE SOCIALE – SOLIDARITE – HANDICAP**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Jacques GENTE	Martine SAVALLI
Nathalie DEPETRIS	Alain CHAUSSARD
Marina LONVIS	Anne- Marie BOUSQUET
Vanessa LELLOUCHE	Jacques BARTOLETTI
Sophie NASICA	Marc FOSSOUD
Jacqueline DOR	Gérald LACOSTE
Hassan EL JAZOULI	Agnès GAILLOT
Jacqueline BOUFFIER	Rachel DESBORDES
Anne CHEVALIER	Marc GERIOS
Annie CLECH	Tanguy CORNEC
Michèle MURATORE	Pierre AUBRY
Cecile DUMAS	

**COMITE DE DIRECTION DE L’EPIC OFFICE DE TOURISME**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean LEONETTI	André-Luc SEITHER
Audouin RAMBAUD	Jacques GENTE
Bernard MONIER	Cléa PUGNAIRE
Yves DAHAN	Hassan EL JAZOULI
Patrice COLOMB	Agnès GAILLOT

00-4 - CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE MADAME CANOVA AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Commission(s) :

Simone TORRES- FORET-DODELIN	Marc FOSSOUD
Anne-Marie DUMONT	Rachel DESBORDES
Marina LONVIS	Michel GASTALDI
Mickaël URBANI	Vanessa LELLOUCHE
Alexia MISSANA	Henri CHIALVA
Matthieu GILLI	Nathalie DEPETRIS
Lionel TIVOLI	Anne CHEVALIER
Michèle MURATORE	Pierre AUBRY
Cecile DUMAS	-

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jacques GENTE	Gérald LACOSTE
Nathalie DEPETRIS	Anne-Marie BOUSQUET

- **PREND ACTE** que Monsieur Henri CHIALVA est, de droit, nommé administrateur au sein du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'Action sociale et de la Famille.

La composition est désormais la suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Jacques GENTE
Marguerite BLAZY
Nathalie DEPETRIS
Jacqueline DOR
Sophie NASICA
Vanessa LELLOUCHE
Henri CHIALVA
Lionel TIVOLI

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.00-4 - CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE MADAME CANOVA AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS -

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3226-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140926-DCM3226-14-DE

**Date de décision :** 26/09/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants